



SDIS78



Les travaux de regroupement des salles opérationnelles avancent. Un point sur l'avancée de ce projet majeur du Sdis78.

Depuis le 13 janvier 2017, date du lancement de ce projet, 3 groupes de travail participatif ont étudié les besoins liés aux différents volets de ce dossier : l'organisation cible, les ressources humaines ainsi que les moyens en infrastructures informatiques et bâtimentaires.

Le deuxième semestre de l'année va être consacré à la finalisation de ces travaux, avec pour objectif la rédaction du dossier de consultation des entreprises pour la fin de l'année 2017.

Dans le même temps, les travaux d'aménagement de l'ancien bâtiment des ateliers du CSP Versailles, destinés à accueillir les groupements prévision et opérations, seront terminés et les entités du pôle de Gestion des Risques déménageront. Au cours du 1er semestre 2018, le CODIS sera déplacé temporairement sur le site de Montigny-le-Bretonneux afin que les travaux du futur plateau opérationnel au 2ème étage du CSP Versailles puissent se réaliser dans les meilleures conditions.

Cette phase du projet va générer des contraintes pour les personnels qui travaillent sur les sites de Versailles et de Montigny-le-Bretonneux. Conscients des difficultés, nous nous efforcerons de limiter celles-ci à leur strict minimum.

Nous vous tiendrons informés régulièrement dans la lettre d'information du Sdis 78 des avancées de ce projet qui a désormais un acronyme « ReSO 18-112 » et un logo réalisé par notre service communication que vous pouvez découvrir en tête de cet article.

PRÉVOYANCE ET SANTÉ

Le Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines a adopté au Comité technique et au Conseil d'administration du mois de juin dernier une convention de participation au financement de la protection sociale de ses agents.

L'objectif de cette action portée par le Sdis 78 est de faire réfléchir chaque agent de l'établissement public sur sa couverture sociale, notamment les plus jeunes qui souvent n'évaluent pas le risque qu'ils prennent en l'absence de protection sociale complémentaire. Aussi cette démarche s'effectue en toute transparence afin de transmettre l'information la plus fiable et juste possible, permettant à chacun de comparer sa situation au regard de ses besoins en matière de prévoyance et de santé.

Par conséquent, afin de pouvoir au mieux comparer les garanties proposées et le niveau de cotisation, des réunions d'information seront proposées à l'ensemble des agents du Sdis, à partir de septembre 2017, sur les 9 secteurs de commandement et les sites fonctionnels. Par ailleurs, des permanences seront assurées par les organismes partenaires sur 30 sites géographiques du Sdis afin d'accueillir individuellement les agents et répondre à des questions plus ciblées.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2018, les agents qui adhéreront aux contrats proposés par la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT) pour la garantie Santé, et par INTERIALE pour la garantie prévoyance, percevront 20 € brut par mois du SDIS pour chacun des risques couverts, l'un n'étant pas exclusif de l'autre, c'est-à-dire que les agents pourront adhérer soit à la mutuelle santé, soit à la prévoyance, soit aux deux, et ce dans le cadre légal et réglementaire national.

Les calendriers des réunions d'information, des permanences et tous les documents (bulletins d'adhésion, etc) sont disponibles sur Inspyre. Une boîte mail dédiée est également ouverte protectionsociale@sdis78.fr.

DE LA SUITE DANS VOS IDÉES !

Le 1er atelier de restitution se réunira fin septembre pour étudier les propositions postées dans la boîte à idées. L'objectif est de réfléchir à la mise en œuvre de celles ayant obtenues une majorité de vos votes. Vous serez informés dans les prochaines semaines des idées retenues et de la suite qui leur sera réservée. Merci pour vos contributions que nous espérons toujours plus nombreuses !



PLATEFORME LOGISTIQUE : POINT D'ÉTAPE

Le projet de création d'une plateforme logistique vient de franchir une nouvelle étape importante : depuis ce 4 septembre 2017, les travaux d'aménagement de l'entrepôt et des extérieurs du site ont débuté, suite à la délivrance du permis de construire accordé par la mairie de Trappes en août dernier. La priorité concerne les travaux de démolition intérieure et de purge des équipements existants. Pour mémoire, ces travaux permettront l'accueil de l'ensemble des ateliers, des différents magasins et de la pharmacie départementale. En sus, le dossier d'ouverture de la pharmacie départementale sur ce nouveau site a été transmis pour instruction à l'Agence régionale de santé.

Parallèlement, les études et les premiers achats des équipements nécessaires au fonctionnement de la

future plateforme se poursuivent et seront finalisés en 2018. Ainsi, deux véhicules de transport ont été inscrits au plan d'équipement 2017 par le Conseil d'administration lors de la séance du 25 janvier 2017.

Enfin, le projet d'informatisation de la fonction logistique et technique se poursuit. Le nouveau portail de demande des CIS, en cours de test dans 3 centres du groupement Sud, sera prochainement déployé à l'ensemble du département. Il permettra aux acteurs de terrain d'effectuer leurs demandes concernant les véhicules, l'habillement, les matériels d'incendie et de secours ainsi que les matériels biomédicaux dans un environnement dont l'ergonomie et la fonctionnalité auront été grandement améliorées.

EN 2018, VIVEZ L'EXPERIENCE « EXTRACTION »

Les challenges de secours-routier et de secours aux personnes existent depuis 2009. Ils sont organisés chaque année dans différents pays sous l'égide de la World Rescue Organisation. Ces compétitions ont pour finalité une meilleure prise en charge des victimes accidentées de la route. L'organisation de l'édition 2018 a été confiée au Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines qui sera accompagné dans ce projet par le Groupe Renault et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Le challenge, rebaptisé Extraction Challenge 2018, aura lieu du 23 au 26 mai prochain au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il rassemblera pendant 4 jours les acteurs publics et privés issus de tous les secteurs de la sécurité dans une ambiance conviviale. Par son rayonnement historique dans l'industrie et la recherche automobile, les Yvelines donneront un relief sans précédent à la troisième édition de ce challenge. Il s'agit enfin d'une véritable opportunité de valoriser la sécurité et l'innovation sous toutes ses formes. Dans un cadre sportif exceptionnel,

la volonté du SDIS 78 est de créer une dynamique de partage sur les techniques de désincarcération et sur les nouvelles technologies embarquées dans les véhicules mais aussi de faire de cet événement le rendez-vous de la sécurité et de l'innovation au profit de la population. « Extraction 2018 » rassemblera plusieurs milliers de personnes et accueillera près de 24 équipes réunissant pas moins de 300 compétiteurs venus de toute la France et de l'étranger.



Le service et le réseau associatif des sapeurs-pompiers des Yvelines se mobilisent pour réussir ensemble un rendez-vous prometteur. Si vous souhaitez participer à l'organisation de cette manifestation, faites-vous connaître sur INSPYRE, les besoins sont nombreux : Pole compétitions, Prev'Zone, Espace Handicap, Villages des animations, Aire de conférences...



PARLONS DU "HANDICAP"

Aujourd'hui, « le handicap » est un mot devenu courant, courant dans notre langage, dans notre vie quotidienne et lors de nos interventions.

Mais le handicap reste un inconnu pour la société, car la différence fait peur et la majorité des gens peinent à l'appréhender.

Les interventions en secours à personne représentent entre 70 et 80% des interventions annuelles.

Le référentiel de secourisme actuel indique les prises en charge des victimes présentant différentes détresses mais ne fait pas référence à la prise en charge d'une personne en situation de handicap. Ce constat est identique dans le domaine du secours routier et de l'incendie.

La loi sur le handicap du 11 février 2005 précise : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'altération substantielle, durable, ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques. »

La même loi précise dans son titre « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Chaque citoyen doit donc avoir droit à « l'accessibilité aux secours d'urgence » avec la même efficacité.

Les différents retours d'expérience lors d'interventions en présence de personnes en situation de handicap démontrent une déstabilisation des équipes dans ce contexte particulier. Les solutions adoptées lors de ces interventions ne sont pas forcément les plus adaptées pour les victimes et les familles.

Pour remédier à cela, différents organismes forment aux techniques de prises en charges et plusieurs SDIS ont initiés des démarches sur la prise en charge d'une personne en situation de handicap.

Pour que cette démarche soit pérenne et conserve une logique opérationnelle, il est indispensable de travailler avec patience et motivation, pour cela un groupe de travail est mis en place au sein de notre SDIS.

Cette prise de conscience sur la place du handicap dans notre société reflètera les valeurs institutionnelles de notre établissement et permettra que le handicap soit perçu autrement.

LA LETTRE D'INFORMATION DU SDIS78

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
CONTRÔLEUR GÉNÉRAL PATRICK SECARDIN

CS 80103 - 78007 VERSAILLES Cedex
Tel : 01.39.25.18.10
communication@sdis78.fr

RÉDACTEUR EN CHEF
COMMANDANT ARNAUD WILM

Articles :
Extraction 2018
Boîte à idées
Commandant Arnaud WILM
Plateforme logistique
Lieutenant-colonel Sébastien ALVAREZ
Santé et prévoyance
Mme Elisa SAINSON
Reso 18 112
Commandant Pierre-Yves LE PERF
Parlons Handicap
Sergent-chef Michael SIRVENT
Conception et réalisation
Adjudant-chef Gérald GUILLEMARD